

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Indre
Arrondissement de Le Blanc
Canton de Saint Gaultier

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze janvier, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 08 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD

Absents excusés : Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Aïcha TITOUNI
Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 07 – votants : 07

DELIBERATION 1-14012025-1 CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE POUR LA SANTÉ EN MILIEU DU TRAVAIL

Vu le Code Général de la Fonction Publique et ses articles L.812-3 et suivants,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que le Centre de Gestion de l'Indre nous a fait part de la résiliation par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de la convention qui les liait pour la mise en œuvre du suivi médical règlementaire des agents de la fonction publique territoriale au 1^{er} janvier 2025,

Considérant que les agents de la commune de Sacierges Saint Martin étaient auparavant suivis par les services de la MSA,

Considérant que l'Association Interprofessionnelle pour la Santé en milieu du Travail 36 (AISMT) propose la prise en charge du suivi médical des agents,

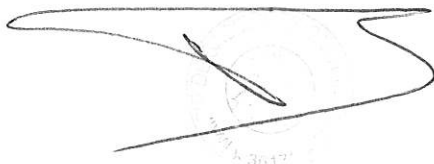
Vu le projet de convention avec l'AISMT 36 ci-joint,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 – autorise le Maire à signer la convention avec l'Association Interprofessionnelle pour la Santé en milieu du Travail qui permettra d'assurer le suivi médical des agents de la commune Sacierges Saint Martin.

Le 15 janvier 2025
Le Maire, Thierry BERNARD

La secrétaire de séance
Bérénice LAMOUREUX



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Indre
Arrondissement de Le Blanc
Canton de Saint Gaultier

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze janvier, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 08 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD

Absents excusés : Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Aïcha TITOUNI
Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 07 – votants : 07

DELIBERATION 2-14012025-2 DECISION MODIFICATVIE AU BUDGET PRINCIPAL 2024

Le maire annonce au conseil municipal qu'il faut effectuer une décision modificative au budget principal 2024, par virement de crédits, afin de régulariser le reversement du FNGIR sur l'exercice 2024.

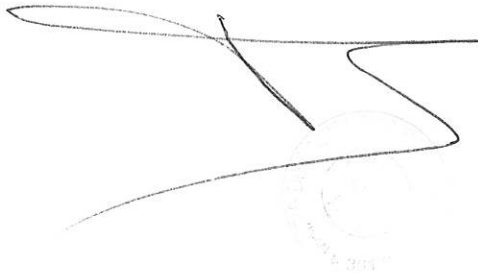
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide la décision modificative suivante :

- article 739221 : + 500 euros (dépense de fonctionnement)
- article 618 : - 500 euros (dépense de fonctionnement).

Le conseil charge le maire d'en informer le Service de gestion comptable du Blanc

Le 15 janvier 2025
Le Maire, Thierry BERNARD

La secrétaire de séance
Bérénice LAMOUREUX



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Indre
Arrondissement de Le Blanc
Canton de Saint Gaultier

MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze janvier, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 08 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN, Guillaume VIARD

Absents excusés : Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Aïcha TITOUNI
Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 07 – votants : 07

DELIBERATION -14012025-3 FAR VOIRIE 2025

Le maire présente le programme Voirie 2025.

Après examen de ce dossier, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Charge le maire de solliciter le Département pour 2 parts de FAR Voirie
- Approuve le plan de financement ci-dessous :

	Montant HT	FAR 2 parts	Montant HT à charge de la commune	TVA	Montant TTC
VOIRIE	30 000,00 €	13 400,00 €		6 000,00 €	36 000,00 €
					- €
					- €
TOTAL	30 000,00 €	13 400,00 €	16 600,00 €	6 000,00 €	36 000,00 €
		44,67%	55,33%		36 000,00 €

Le 15 janvier 2025
Le Maire, Thierry BERNARD

La secrétaire de séance
Bérénice LAMOUREUX

